

INSCRIPTION MARCHÉ DE NOËL DE SARLAT 2019

PLACE DE LA GRANDE RIGAUDIE — GRAND CHALET

A Sarlat, le 3 juillet 2019

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le dossier d'inscription pour le **marché de Noël 2019** qui aura lieu du **Mercredi 4 Décembre 2019 au Mardi 31 Décembre 2019 inclus**. Cette année le thème de nos festivités de fin d'année sera : **Le Pays du Père Noël**.

Bien entendu, aucune sous-location ne sera acceptée, sauf accord écrit des organisateurs.

La décoration de votre chalet reste à votre charge. Merci d'y apporter une attention particulière. Il en va de la renommée de notre marché, qui grandit chaque année grâce à nos efforts combinés. Les personnes qui ne feraient pas les efforts nécessaires se verront refuser l'accès à l'édition suivante.

Attention ! Comme tous les ans changement de couleurs et d'ambiance pour 2019 ! Afin de garantir l'harmonie du marché de Noël, nous vous demandons de vous conformer aux couleurs suivantes pour la décoration de votre chalet : **rouge, blanc, bois ainsi que de la végétation et surtout une décoration avec des objets emblématiques du Noël Finlandais**.

Si votre candidature est retenue, nous vous proposerons une réunion en septembre concernant les animations, et les festivités de cette fin d'année et recueillir vos idées. **Cette année, le loyer du chalet pour la totalité du Marché de Noël est de 1000 €.**

Merci de bien vouloir nous retourner **avant le Vendredi 2 Août 2019** la fiche de pré-inscription dûment complétée, ainsi que **le chèque d'arrhes de 500€** (à l'ordre du Trésor Public) encaissé en Septembre*.

Réponse le vendredi 30 août 2019.

Dans cette attente, veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Franck DUVAL
Marie Pierre VALETTE
Adjoints chargés de la manifestation

Katia VEYRET
Directrice de la Communication de
l'Office de Tourisme Sarlat Périgord Noir

* **Merci d'envoyer votre pré-inscription par courrier à l'Office de Tourisme à l'attention de Katia Veyret**

MARCHÉ DE NOËL DE SARLAT 2019 - FICHE D'INSCRIPTION

GRAND CHALET

Noël sur le thème **Le Pays du Père Noël** - Du **mercredi 4 décembre 2019** au **Mardi 31 décembre 2019** inclus (A retourner par courrier à l'Office de Tourisme Sarlat Périgord Noir avant le **02/08/2019** avec votre **chèque d'arrhes de 500 € à l'ordre du trésor public**).

Renseignements pratiques

Nom : Prénom :

Entreprise :

Adresse :

Code Postal : Ville :

RCS / Siret :

Téléphone entreprise :

Mobile :

Mail :

Vous êtes :

Commerçant Artisan

Créateur

Producteur fermier

Autres, préciser :

Précisez quels types de produits vous exposerez (fournir photos si possible) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

***NB : Nous nous réservons le droit de refuser certains produits contraire à notre politique commerciale**

Modalités / Règlement

Le marché de Noël sera installé **exclusivement** dans des chalets en bois loués par l'organisateur sur la place de la Grande Rigaudie au prix de **1000 € TTC (électricité comprise, 10 Ampères, décoration à la charge du preneur)** pour une location mobile du **04/12/2019 au 31/12/2019**.

Cochez la case correspondant au modèle de chalet souhaité (sous réserve de disponibilité, attribution selon l'ordre d'arrivée) :

- Chalet à auvent
- Chalet à double porte

Afin de vous conformer au thème, **Le Pays du Père Noël**, nous vous demandons d'utiliser les couleurs suivantes pour la décoration de votre chalet : **rouge, blanc, bois ainsi que des végétaux (sapins, résineux)**.

Le présent formulaire d'inscription doit être considéré comme un engagement définitif pour la participation au Marché de Noël de Sarlat. N'oubliez pas de joindre **votre chèque d'arrhes de 500 € à l'ordre du Trésor Public**.

La remise des clefs et le paiement du solde (500 € TTC) se **feront dès l'arrivée**. Le solde sera encaissé à la fin du marché. Un **chèque de caution de 1000 € vous sera également demandé** (dégradations, non-respect du règlement) à joindre directement avec le chèque d'arrhes. L'installation est prévue le **2 décembre à partir de 14h**.

Dans le but d'harmoniser la manifestation, et pour un respect mutuel entre participants, **les horaires sont imposés et devront être respectés**. En cas de retard répété, de fermeture prématurée ou de non-respect des dates et horaires, il sera appliqué une pénalité de **100 € HT par manquement, ou exclusion du marché si répétition**.

Merci de **prévoir un cadenas ou tout autre moyen pour fermer votre chalet**, sachant qu'un gardien de nuit est néanmoins prévu durant toute la période du marché.

Le : / / 2019

Signature :